

Avis du Délégué général aux droits de l'enfant relatif à l'enfance, la jeunesse et la sexualité

Par Bernard DE VOS, Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant

Date : 16/06/2010

I. Introduction

« La Jeunesse et la sexualité partagent au moins un point commun : ces deux catégories souvent effraient »¹. La jeunesse et la sexualité renvoient l'une et l'autre, dans l'imaginaire collectif, au danger, à l'interdit, à la marge.

Nous vivons dans une société de plus en plus voyeuriste et exhibitionniste, comme l'attestent de nombreux programmes de confessions ou de télé-réalité, largement diffusés par les médias. Toutefois, des pans entiers de la sexualité juvénile échappent aux adultes. Nous avons donc souhaité donner la parole aux jeunes afin d'agrémenter la réflexion sur un sujet qui les concernent au premier plan.

De nombreuses questions ont orienté la réflexion : l'hypersexualisation de la société a-t-elle un effet sur les comportements sexuels des jeunes ? L'industrie de la mode, de la publicité et des mass médias joue-t-elle un jeu dangereux avec des êtres humains en construction ? L'éducation relationnelle, affective et sexuelle peut-elle permettre à la jeunesse de prendre distance par rapport aux messages prescrits dans les médias ? Comment parvenir à prendre de la distance avec toutes ces représentations culturelles

¹ V. Blanchard, R. Revenin, J.-J. Yvarel, « Les jeunes et la sexualité : Initiations, interdits, identités (XIXe – XXIe siècle) », collection Mutations/sexe en tous genres, 2010, p.12

de la sexualité ? Comment permettre aux jeunes de prendre de la distance et de construire leur propre sexualité sans se laisser « matraquer » par la pression médiatique ? L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, peut-elle être une réponse adéquate ?

« Notre société représente l'enfant comme un «adulte sexuel miniature», à l'image des concours de mini-miss. Cette mise en avant des enfants les arrachent à l'enfance pour les projeter violemment dans un monde adulte avec ces composantes de sexualité, de séduction, d'excitation... »²

II. La sexualisation de l'espace public

La sexualisation de l'espace public soumet les jeunes à une pression constante qui vient de partout: la publicité, la musique, les clips vidéo, les magazines, la mode vestimentaire, les émissions de télévision, le cinéma et l'internet. Peut-on mesurer l'impact réel de la sexualisation de l'espace public sur le développement des enfants et des jeunes (au niveau psychologique et dans sa relation à l'autre) ?

^{2 2} www.yapaka.be/professionnels/textedeyapaka/les-concours-de-mini-miss-des-prisons-pour-enfants

a. « Charmer, plaire, séduire » pour les filles et « sexe fort » pour les garçons !

L'entrée dans la vie sexuelle n'est plus déterminée par les prescriptions des adultes mais par des normes, des modèles de conduites et de fortes pressions venant des pairs et des médias de masse.³

« L'image du sexe que l'on nous donne n'est pas belle. On a l'impression qu'il y a une espèce de défi, de quelque chose qu'il faut atteindre, qu'il y a un but alors qu'il faut le vivre comme on a envie de le vivre, il ne faut pas se calquer ou recopier ce qu'on peut voir ou entendre. »⁴

« Entre nous, on en parle ! Mais on parle de cul, de quelque chose de plus porno. Le cul c'est quand on en rigole, le sexe c'est quand c'est sérieux »⁵

Dorénavant, dès 7 ans, des fillettes peuvent exhiber leurs nombril, mini débardeurs, string dépassant de leur jean taille basse. De cette façon, elles sont transformées en objet de désir, alors qu'elles n'ont pas encore les moyens d'être sujets de désir.⁶

Pour les jeunes filles de 8 à 13 ans, toute une gamme de produits de beauté et de vêtements a été développée laissant croire qu'il existe un lien entre la beauté, la popularité et le bonheur.

Selon Bouchard et Boily⁷, dans les revues destinées aux adolescentes, la formation de l'identité « féminine » est réduite à une quête incessante du regard de l'autre et d'approbation. De la même façon, la publicité destinée aux filles les confine dans des rôles

³ http://www.pistes.fr/Transcriptases/61_865.htm

⁴ Interview des JADE (Jeunes acteurs des droits de l'enfant) âgés entre 16 et 19 ans, juin 2010.

⁵ Interview de jeunes dans le cadre d'une émission diffusée sur Bel RTL, Juin 2009

⁶ http://sisyphe.org/article.php?id_article=2268

⁷ Bouchard P., Bouchard N., Boily I., « la sexualisation précoce des filles, Montréal, Edition Sisyphe, 2005, in ROY N., « le sexe dans les médias : obstacle aux rapports égalitaires », mai 2008

déterminés par leur sexe sur base de la caricature du rapport hommes/femmes. « Charmer, plaire, séduire » résume le rôle des filles dans la publicité.

« Le sexe est un sujet important qui est rendu banal aujourd'hui. Dans tous les films, les gens couchent tout le temps. Dans les magazines, aussi... comme si c'était normal d'être comme cela avec tout le monde. Je trouve que cela diminue la valeur du corps de la femme. Il est plus vu comme un objet ou un moyen de faire de la pub »⁸

Quant aux garçons, ils sont voués au culte de la performance en plus d'être prisonniers du rôle que les stéréotypes sexuels assignent, aujourd'hui comme hier, au « sexe fort ».

La montée du rôle socialisateur des groupes de pairs⁹ contribue également à accroître l'influence des modèles sexuels véhiculés par les communications dans l'espace public. En reprenant et encourageant les tendances suggérées par « la mode », la culture de la jeunesse expose de plus en plus les enfants et les adolescents à des influences qui suscitent l'inquiétude. L'adolescence est une phase de « recomposition identitaire », une période de changement, de nouvelles aspirations et parfois de remise en cause d'anciennes valeurs. C'est à ce stade que les rapports sociaux de sexe prennent forme chez l'individu, ce qui le rend particulièrement réceptif aux modèles ambiants. S'il s'avère que des adolescents, filles et garçons, sont marqués par certains messages médiatiques au point de modifier leurs rapports à l'autre, c'est la construction de l'identité sexuelle des adultes de demain qui est en jeu.

⁸ Interview de jeunes de « love generation.be » dans le cadre d'une émission diffusée sur Bel RTL, Juin 2009

⁹ L'historien canadien Edward Shorter, dans son essai sur la famille publiée en 1975, a bien anticipé la montée du groupe de pairs comme instance de socialisation, conséquence de la transformation de la famille survenue en Occident avec l'avènement de la modernité.

b. Les effets de la sexualisation de l'espace public

La précocité des relations sexuelles est un premier type d'influence de la sexualisation des médias sur certains jeunes. Des études établissent un lien significatif entre la quantité de contenus sexuels visionnés par les jeunes à la télévision et leur choix de devancer l'exercice de comportements sexuels dans l'année qui suit¹⁰.

L'exposition à du contenu sexuel à la télévision influence aussi *les attentes des jeunes en matière sexuelle* et cette influence varie selon le sexe des répondants. Chez les jeunes garçons, l'exposition à du contenu sexuel est liée à des attentes d'une grande variété d'activités sexuelles, ce qui correspond à la socialisation des hommes axés sur la recherche de plaisir. Des jeunes filles modifieront leurs attentes quant aux choix de devancer la découverte de la sexualité sous l'effet d'une telle exposition, ce qui coïncide avec la responsabilité qui leur est assignée socialement de fixer le moment du début de l'activité sexuelle.¹¹

« Un garçon qui va coucher avec plein de filles en soirée, on va dire que c'est Dieu, alors qu'une fille va avoir tout de suite une réputation de fille facile... »¹²

Par ailleurs, l'abondance de messages sexuels dans les médias pousse des jeunes à valoriser *une image corporelle stéréotypée*. Cette image constitue, pour chaque sexe, un modèle corporel unique qui ne laisse pas de place à la variété des formes, des âges et des tailles. Influencés par un idéal de beauté, certains adolescents sont convaincus qu'ils

¹⁰ ROY N., *op.cit.*, p. 11

¹¹ ROY N., *op.cit.*, p.12

¹² Interview de jeunes dans le cadre d'une émission diffusée sur Bel RTL, Juin 2009

doivent s'y conformer pour se réaliser et deviennent ainsi obsédés par leur image corporelle.¹³

Si toute société avance un idéal de corps - miroir dans lequel chacun essaye de se reconnaître, déplorant toujours de ne pas lui ressembler suffisamment - notre société se caractérise par un idéal extrêmement exigeant, voire contraignant. Ce qui a comme conséquence une marginalisation et une culpabilisation de tous ceux qui s'éloignent et se différencient des modèles proposés. Les plaisirs doivent être recherchés. La beauté et la minceur doivent être travaillées. Le corps doit être contrôlé.¹⁴

En fait, tout l'univers médiatique concourt à présenter un modèle inatteignable pour la majorité de la population, y compris pour les jeunes.

c. Conclusions et recommandations

En ce qui concerne la sexualisation de l'espace public et les normes qu'elle véhicule, il nous incombe, en tant qu'adultes responsables, de soulever la réflexion, le questionnement autour de l'impact que peut produire ce phénomène et à tout le moins, de le dénoncer.

Les mass médias participent à la transmission de modèles et de codes, donc à la régulation socialement apprise des comportements sexuels. Cette société de l'image et du sexe omniprésente est à l'origine d'un nouveau conformisme sexuel (et social).

¹³ ROY N., *op.cit.*, p.15

¹⁴ Les actes du Colloque « Image et représentations de la sexualité dans les médias, quelles attitudes éducatives ? », vendredi 8 avril 2005, IUFM-Grenoble

Les discours véhiculés par les médias sur la sexualité ne fragilisent-ils pas l'intérêt supérieur de l'enfant comme défini par l'article 3 de la Convention internationale des droits de l'enfant ? Les images et les discours parfois violents provenant de la sphère des adultes peuvent parfois être défavorables aux enfants et en cela questionner la construction de leur identité sexuelle.

« Le sexe n'est pas un mot qui devrait nous faire peur. » « Nous avons une image galvaudée du sexe par tout ce que l'on nous montre. »¹⁵

Les médias laissent-ils une place à la liberté de penser et de s'exprimer à partir du moment où les bonnes pratiques sexuelles sont celles qui sont représentées dans les magazines, dans les médias, etc ? Le discours dominant est un discours d'adultes où ne se dégage pas l'opinion des jeunes.

Nous constatons que les médias ne respectent pas toujours leur rôle dans la diffusion d'informations conformes au bien-être moral de l'enfant. Dès lors, pour être conforme à l'article 17 de la Convention internationale aux droits de l'enfant, il est nécessaire de favoriser l'éducation aux médias en général, tant pour les enfants, que pour les adultes, pour leur permettre de se positionner face à cette réalité spécifique.

Le Délégué général recommande au Conseil supérieur de l'éducation aux médias de procéder rapidement à un état des lieux en la matière et d'identifier les pistes de solutions en termes de législation, d'adaptation de programmes existant ou de création de nouveaux programmes de prévention. Par ailleurs, le Délégué général est disposé à mettre en place un groupe de « sages » (professionnels et/ou acteurs de la santé, du monde académique - sociologues, psychologues - professionnels des médias, etc...) auxquels seraient associés des jeunes pour nourrir le débat, créer

¹⁵ Interview des JADE (jeunes acteurs des droits de l'enfant), âgés entre 16 et 18 ans, juin 2010.

ou identifier des outils de sensibilisation et d'éducation, en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le Délégué général recommande également au Conseil de déontologie journalistique de se saisir de la question du rôle des médias dans la sexualisation, voire de l'hypersexualisation de l'espace public, de ses conséquences éventuellement néfastes sur les mineurs et de rendre un avis sur la question.

Enfin, dans le cadre de ses missions, le Délégué général pourrait susciter et coordonner un lieu de recueil de la parole des jeunes sur ce sujet.

« On parle beaucoup de sexe mais pas de la bonne manière. On devrait en parler mais de façon différente. Il faut supprimer l'image qu'en donnent les médias. Les jeunes qui voient ce genre d'images ou qui entendent ces mots pour la première fois, se disent : « c'est ça la sexualité ? Cela se passe comme ça ? C'est réel ? » »¹⁶

III. L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

Face à la sexualisation de l'espace public, la tentation est grande de réclamer l'intervention des pouvoirs publics. Il est pourtant illusoire d'envisager de réglementer l'industrie de la publicité et des médias, voire de la pornographie (notamment sur l'internet) ou de légiférer pour assurer « une sexualité égalitaire ». Si l'Etat peut agir, c'est avant tout dans sa fonction d'éducateur.

¹⁶ Interview des JADE, *Ibidem*

L'éducation sexuelle des enfants et des jeunes est utile dans l'art et la manière de faire naître des questions, de leur permettre de franchir cette période où ils sont tiraillés entre différentes sollicitations et pressions médiatiques ou autres. Il faudra veiller à ce que l'éducation soit inclusive et non pas exclusive ou répressive afin de ne pas insuffler l'idée qu'il existe une « bonne sexualité » face aux autres, dans le respect de la vie privée du jeune conformément à l'article 16 de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Les progrès en termes de techniques de communication ont transformé les échanges et accéléré la diffusion d'informations parfois dangereuses. Malgré tout, la nouvelle éducation sexuelle doit partir de ce que les jeunes voient et en faire matière première de confrontations et d'échanges, sinon elle est vouée à l'échec.¹⁷

« Le sexe est un sujet important car quand on n'est pas informé, cela peut dérailler. Il peut y avoir de graves conséquences. »¹⁸

a. Etat des lieux de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

En 2003, l'enquête de l'ULB-PROMES a mis en exergue le manque d'information en matière de sensibilisation à la vie affective et sexuelle des jeunes en Communauté française. Le pourcentage d'écoles offrant des animations d'éducation à la vie affective et sexuelle était de 55% dans l'enseignement ordinaire fondamental et de 65% dans le spécial. Pour le secondaire, ce pourcentage était de 80%, mais variable en fonction de l'enseignement général, technique et professionnel. La couverture en animation à la vie affective et

¹⁷ Les actes du Colloque « Image et représentations de la sexualité dans les médias, quelles attitudes éducatives ? », vendredi 8 avril 2005, IUFM-Grenoble, p.44

¹⁸ Interview de jeunes de « groupados » dans le cadre d'une émission diffusée sur Bel RTL, Juin 2009

sexuelle et la concertation des acteurs pour ces activités apparaissaient insuffisantes, soulignait l'enquête dans ses conclusions¹⁹.

En 2007, une initiative du Ministre de l'Enseignement obligatoire, du Ministre de la Santé de la Communauté de française du Ministre de la Santé et des Affaires sociales de la Région wallonne et du Ministre chargé de l'Action sociale et de la Famille de la COCOF pour la Région de Bruxelles-Capitale visait à promouvoir les « actions d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) » dans le secondaire. La finalité était de répondre au « manque de connaissance des différents moyens contraceptifs, à la survivance des stéréotypes sexistes, au nombre de suicides et tentatives de suicide liées à l'identité sexuelle et ce, en généralisant²⁰ et en intensifiant les animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle, en milieu scolaire ». ²¹ Certaines lignes directrices concernant le contenu de ces animations étaient précisées : parler des identités de genre, de l'orientation sexuelle, des moyens de contraception, de l'importance du respect de soi et de l'autre, etc. Celles-ci devaient s'inscrire dans une « démarche d'éducation à la citoyenneté » afin que ces jeunes deviennent des adultes de demain, « actifs et responsables ». ²² La Communauté française a débloqué une enveloppe de 165.000 euros afin qu'au cours de l'année scolaire 2009-2010, les professionnels des plannings familiaux puissent intervenir, en secondaire, durant 50 minutes deux fois par an et par classe²³.

¹⁹ « Quelle place pour l'éducation affective et sexuelle ? » Dossier spécial, Trialogue n°47, Juillet-Août-Sept.2007, p.12

²⁰ Tous les réseaux ne seraient pas égaux face à ces interventions EVRAS

²¹ Extrait du communiqué de presse, 10 juillet 2007, in Poincelet N., « la prise en considération de la vie sexuelle et affective des jeunes placés au Tamaris », Mémoire, ULB, 2009, p.22

²² *Ibid.*

²³ Poincelet N., « la prise en considération de la vie sexuelle et affective des jeunes placés au Tamaris », Mémoire, ULB, 2009

b. Le contenu des animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle

Une recherche menée par les Centres de plannings laïques, en 2007, mettait en évidence trois paradigmes de finalités et d'objectifs :

- L'information : contribuer à transmettre des informations correctes et scientifiquement fondées.
- L'accompagnement et le soin : l'animation vient à la rencontre de représentations ou pratiques mettant les personnes animées en souffrance. Elle se donne alors pour but de « détoxiquer » le trop plein de souffrance, d'amener à se protéger et d'amener à une réflexion éthique.
- La réflexion critique : l'élève est ici considéré comme un sujet épistémique et politique. Ce qui intéresse l'animateur, c'est de créer des conditions permettant aux élèves de se poser des questions sur leur propre sexualité sur leurs relations à l'autre, via la réflexion critique et le débat. Ainsi ils pourront se positionner progressivement en tant qu'acteurs dans une société en construction, non achevée.²⁴

Selon les recommandations de chercheurs de l'ULB, cette éducation devrait idéalement comporter deux grandes parties : une spécifique et une générale. La spécifique doit évoquer les « connaissances » : corps, mesures de prévention, fausses croyances et service d'aide ou d'accompagnement. Puis les « attitudes » : clarification des valeurs (suis-je prêt,...), développement de valeurs de respect lors de relations sexuelles. Enfin, une partie « aptitudes » explique comment s'affirmer, refuser des avances, parler de contraception avec sa/son partenaire et consulter à bon escient les services compétents. La deuxième partie « générale » ne concerne pas seulement les relations affectives et

²⁴Graulus P.(Aimer à l'ULB), « Pourquoi faire de l'EVRAS dans le cadre scolaire ? Expérience d'un centre de planning familial », in «Faut-il parler sexe aux enfants ? », dossier « Parler sexe, Parler vrai », Revue Eduquer n°72, mars 2010

sexuelles, mais la vie sociale dans son ensemble. On y évoque le respect de soi et de l'autre, la communication et la gestion de situations difficiles.²⁵

En pratique, il semble que les animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle, s'axent essentiellement sur l'aspect « hygiénique », c'est-à-dire la prévention contre les maladies sexuellement transmissibles.²⁶

« A l'école, à part dire la même chose chaque année, on n'en parle pas assez ! »²⁷

c. Recommandations et conclusions

Pour arriver à une meilleure cohérence quant aux formations qui peuvent être apportées aux enfants et aux jeunes, une coordination de tous les acteurs est indispensable, tant au niveau de la Communauté française que des Régions et de l'Etat fédéral. Il est important d'avoir une vision transversale, l'EVRAS relevant des compétences des Ministères de l'Enseignement, de la Santé, de l'Education permanente mais aussi de l'Egalité des chances, de la Culture et de l'Audio-visuel.

²⁵ « Quelle place pour l'éducation affective et sexuelle ? » Dossier spécial, Trialogue n°47, Juillet-Août-Sept.2007, p.12

²⁶ « Quelle place pour l'éducation affective et sexuelle ? » Dossier spécial, Trialogue n°47, Juillet-Août-Sept.2007, p.12

²⁷ Interview de jeunes dans le cadre d'une émission diffusée sur Bel RTL, Juin 2009

Le Délégué général recommande :

- d'apporter à tous les jeunes, sans discrimination, dès le niveau d'enseignement primaire, une information claire et précise sur le plan scientifique, qui replace l'individu et la relation au centre des préoccupations et qui sensibilise à l'épanouissement affectif et au respect de l'autre. Cet aspect doit rentrer immédiatement dans la formation des professionnels amenés à prodiguer ces animations ;
- une évaluation globale des animations EVRAS dans le secondaire pour tirer des enseignements sur leur pertinence et leur impact. Cette évaluation devrait être plus qualitative que quantitative et tenir compte du point de vue de tous les acteurs (enseignants, professionnels des plannings familiaux et des jeunes eux-mêmes).

« Ce sont les parents qui sont les mieux placés pour en parler car d'abord, ils nous connaissent assez bien et c'est grâce à eux qu'on est là. C'est grâce au sexe qu'ils ont pu nous faire. »

« Quand on a un professeur qui est au tableau et qui doit expliquer à quoi ressemble un pénis... Les enfants prennent cela à la rigolade au lieu de se dire : Ah ! C'est comme cela que ça marche ? »

« Il faut surtout en parler avec son partenaire car c'est souvent cela qui manque dans les relations : c'est la communication ! »

« Peut-être qu'en parler de façon simple et naturelle et dire qu'il n'y a pas de problème à parler de cela, on aurait plus facilement tendance à échanger avec son partenaire. »²⁸.

IV. Un cas particulier : les concours de mini miss

Depuis quelques mois, les concours de beauté destinés à des enfants pré-pubères font débat auprès des professionnels de l'éducation permanente, de la jeunesse, de la culture ou de l'enfance mais font également l'objet de questions parlementaires.

Il existe un large consensus pour dire que :

- érotiser à outrance l'image des enfants avec des tenues de jeune femme, peut créer, au moment de l'adolescence, des troubles de l'image de soi et parfois des dérèglements alimentaires comme l'anorexie ;
- ériger la beauté au sommet de la réussite est maladroit ;
- mettre en compétition son physique avec d'autres, c'est créer un stress chez l'enfant constituant une pression trop lourde à porter pour les 7-12 ans ;
- certains enfants craignent de décevoir leurs parents. Ces concours poussent l'enfant à mettre en équation concours de beauté = être aimé. L'enfant va dès lors imaginer que l'amour de ses proches est lié à sa réussite. Or, à cet âge, il a besoin d'être chéri sans contrepartie ;²⁹

²⁸ Interview des JADE (Jeunes acteurs des droits de l'enfant), Juin 2010

²⁹ M. de Kermadec, in « Concours de Mini Miss/Mini Mister : un jeu d'enfants ? », Ed Anne Spitals, Tournai, 2010, p.4

- les désirs de certains parents sont parfois si pressants qu'ils devancent le développement de l'enfant, qu'ils ne permettent pas à celui-ci de savoir ce que, lui, veut faire de sa vie.³⁰

Il reste que, de l'avis même des principaux opposants à ce type de concours, les organisations belges ne peuvent être comparées à celles mises en place sur le continent américain. Les dérives qu'on y connaît semblent absentes des concours organisés chez nous qui s'apparentent, toujours selon les principaux opposants, à l'ambiance qui prévalait sur le plateau de la célèbre émission française « L'école des fans ».

Il s'agit cependant de rester vigilant et de ne pas permettre que s'installent des dérives dangereuses pour l'intégrité morale, physique et psychologique des enfants qui prennent part à ces concours.

Mettant en avant la question de l'intérêt supérieur de l'enfant et que ces concours peuvent malgré tout contrevenir aux articles 3, 29 et 36³¹ de la Convention internationale des droits de l'enfant, le Délégué général recommande donc :

- qu'à tout le moins, ce type de concours ne puisse bénéficier d'aucun encouragement (publicité, soutien moral ou financier) de la part des autorités publiques ainsi que des services reconnus ou agréés par celles-ci ;
- que, malgré le caractère privé de ces initiatives, il soit rappelé aux organisateurs connus et réguliers l'exigence de se conformer à la loi qui

³⁰ www.yapaka.be/professionnels/textedeyapaka/les-concours-de-mini-miss-des-prisons-pour-enfants

³¹ Article 3 : « Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, (...) l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale »

Article 29 : « Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités. »

Article 36 : « Les Etats parties protègent l'enfant contre toutes autres formes d'exploitation préjudiciables à tout aspect de son bien-être »



inclut l'interdiction de mener une activité qui pourrait être désavantageuse ou risquée pour l'enfant ;

- qu'une vigilance soit organisée concernant l'apparition d'éventuelles dérives, en collaboration étroite avec les acteurs de terrain concernés par les questions d'enfance. Les structures locales d'aide à la jeunesse au sein des différents arrondissements (CAAJ) pourraient ainsi être sollicitées pour s'assurer de l'évolution de ce type de concours et repérer les éventuels problèmes qui pourraient surgir concernant le bien-être des enfants.

AVIS

DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL AUX DROITS DE L'ENFANT

